

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg

Consultation électronique du 28 avril 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2020
2. Modification des modalités d'admission en MEEF 1^{er} degré et Encadrement éducatif
3. Maquette et convention relatives à l'expérimentation du Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement du français à l'étranger (CAPEFE)

ETAIENT PRESENTS :

1. Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers

a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés

Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET

b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés

Richard CABASSUT, Claire METZ

c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Julien SENDRAL

d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Laurent BARRIERE

e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER

f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation

Logan ELLES (titulaire), Elie PERDRISOT (suppléant)

2. Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN

3. Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Jenny-Patricia LEVY, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Membres avec voix consultative et invités :

Michèle ARCHAMBAULT, Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Michel DENEKEN, Andrea YOUG

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA, Jérémie BEAUDET

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Lionel BOYON	Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	Procuration à Daniel PAYOT
Vincent KULA	Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Christophe MARCHAND	Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Dominique MEYER-BOLZINGER	Procuration à Pascale BERGMANN
Patricia MUCKENSTURM	Procuration à Laurent BARRIERE
Béatrice MULLER	Procuration à Jenny-Patricia LEVY

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Myriam GEIB (suppléante), Anil KISIKYOL (titulaire), Isabelle LEBRAT, Elsa SCHALCK, Gaëlle STRESSER (titulaire), Marc RENNER

Cette consultation a lieu par visioconférence, suite aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

Philippe Clermont annonce que dans le point 2 il sera également question d'un vote sur l'ajustement de MECC pour 3 parcours du master MEEF 2nd degré.

Il indique par ailleurs que le point 3 ne sera pas soumis au vote pour cette séance (mais lors du conseil du 8 juin 2020), il s'agira d'un point d'information.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents en visioconférence et représentés.

2. Pédagogie

2.1. MECC 2019-2020 - Adaptation concours 2020 pour 3 parcours du Master MEEF 2nd degré (Covid-19)

Philippe Clermont évoque le déconfinement et sa sortie progressive.

La prochaine allocution du Premier ministre est attendue, l'Université a déjà donné quelques informations.

Le déconfinement va se faire par étape, en prenant en compte la dimension administrative mais aussi pédagogique. Il s'agira notamment de pouvoir réunir les responsables des parcours MEEF, car la réforme MEEF n'est pas suspendue pour autant. Il faudrait faire remonter les maquettes dans les délais annoncés et donc envisager de se remettre au travail en juin.

Les préinscriptions et la validation des acquis sont en cours. La réflexion sur les emplois du temps pour l'année universitaire 20/21 est à engager.

Bertrand Bultingaire indique que $\frac{3}{4}$ des personnels administratifs sont en télétravail et souligne l'aide apportée par la DNUM, notamment pour le prêt de matériels (ordinateurs portables essentiellement). Le télétravail se poursuivra en partie après le déconfinement. Une reprise progressive de l'activité administrative en juin devrait se faire dans les différents sites, à définir avec les chefs de service.

Daniel Payot et Philippe Clermont annoncent que le prochain conseil d'institut aura lieu le 8 juin prochain et qu'il sera assez chargé. Il se fera en présentiel si possible, mais peut-être qu'une solution mixte sera mise en place.

Anemone Geiger-Jaillet demande comment a été comprise la lettre de mission de Mark Sherringham et si on peut l'interpréter en disant qu'il est urgent de ne rien faire et d'attendre les consignes du Ministère.

Philippe Clermont explique que Mark Sherringham s'est vu confier une mission d'inspection générale. Il rappelle qu'il a été le deuxième directeur de l'IUFM d'Alsace et que certains d'entre nous le connaissent.

Sa lettre de mission n'est pas complète, des points doivent encore être précisés. Par ailleurs, l'annonce du projet de création de classes préparatoires au professorat des écoles a étonné beaucoup de gens.

La mission de Mark Sherringham vise l'accompagnement des rectorats pour la mise en place des INSPÉ, c'est plutôt comme cela qu'il faut la comprendre.

Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, attend bien des nouvelles de la part des INSPÉ pour la fin du mois de mai. Il est toujours d'actualité de proposer les nouvelles maquettes à la fin de l'automne prochain et la nouvelle rectrice de l'Académie de Strasbourg, Elisabeth Laporte, va aussi dans ce sens-là.

Concernant les modalités d'évaluation, un certain nombre de modifications sont déjà validées mais d'autres sont à prendre en compte.

La suppression des oraux de concours ayant été annoncée, les futurs enseignants seront recrutés uniquement par des épreuves écrites en juin et juillet. Cela induit des modifications dans quelques parcours MEEF second degré qui avaient conservé des entraînements aux épreuves orales des concours. Cela n'a plus lieu d'être dans cette fin de semestre. Les parcours concernés sont l'histoire-géographie, le PLP Maths-Sciences et l'allemand.

Il faut revoir à la marge les modalités d'évaluation qui concernent une matière dans une UE. Les parcours qui souhaitent modifier ces épreuves doivent pouvoir les transformer en épreuve écrite. Le Conseil d'institut doit statuer pour que la CFVU puisse ensuite également donner son accord.

Le point sur l'adaptation des concours 2020 pour 3 parcours du Master MEEF 2nd degré est adopté à l'unanimité des membres présents en visioconférence et représentés.

2.2. Modification des modalités d'admission en MEEF 1^{er} degré et Encadrement éducatif

La date du QCM reste fixée au 6 juin 2020, mais il n'y a pas la possibilité de réunir 500 à 600 candidats en un même lieu. L'épreuve se déroulera donc en ligne.

La direction de l'INSPÉ a eu un échange sur le sujet avec François Gauer, VP transformation numérique et innovations pédagogiques et Jean-Paul De La Rica, directeur des études et de la scolarité.

Michèle Archambault s'est chargée du contact avec les prestataires, elle a demandé trois devis à trois entreprises différentes. Un prestataire vient d'être retenu (voir le cahier des charges envoyé par courriel la veille du présent conseil). Cela permet d'avoir un certain nombre de garanties pour limiter la fraude et pour avoir un maximum d'égalité entre les candidats. Des précautions ont été prises pour que les candidats puissent tester à l'avance leur connexion et qu'ils disposent de la liste du matériel nécessaire à se procurer. Ils disposeront également d'un accompagnement et d'une aide en ligne pour les problèmes techniques qu'ils pourraient rencontrer.

Un tiers-temps supplémentaire sera accordé aux candidats en situation de handicap.

Concernant le parcours CPE du master MEEF Encadrement éducatif, il était prévu une épreuve écrite en présentiel qui sera remplacée à titre exceptionnel par un examen des dossiers de candidature.

Il y a à peu près 150 candidats pour le parcours CPE, alors que pour le 1^{er} degré, c'est plutôt de l'ordre de 500 à 600 candidats.

Par ailleurs, pour le 1^{er} degré, l'étude du dossier n'est pas suffisamment précise ni critérisable. Il faut pouvoir classer les candidats et établir une liste d'attente, mais aussi les départager par rapport au choix du département (Colmar ou Strasbourg). Le classement doit être assez fin.

Richard Cabassut souhaite savoir comment l'INSPÉ va s'assurer que les candidats ne frauderont pas.

Michèle Archambault précise que les candidats seront photographiés toutes les 3 secondes par le biais de leur webcam et que des consignes très précises leurs sont données en début d'épreuve. Le prestataire s'engage à signaler tout ce qui lui semble suspect. Il sera possible de donner les questions dans un ordre aléatoire. Si le candidat a souvent le regard ailleurs que sur son propre écran, ce sera une alerte.

Daniel Payot demande s'il y a eu discussion avec d'autres INSPÉ.

Philippe Clermont répond que l'INSPÉ de Strasbourg est un des seuls INSPÉ qui propose un QCM. Nombre d'instituts n'ont pas autant de candidats que nous.

Richard Cabassut demande pourquoi on fait appel à un prestataire de service au lieu d'utiliser les compétences internes.

Michèle Archambault explique que nous sommes pris de court et que des solutions internes ont été examinées (*Moodle*, *Sphinx* et *LimeSurvey*), mais que les conditions d'égalité des candidats et la lutte contre la fraude n'étaient pas remplies. Les prestataires contactés sont agréés par l'Enseignement supérieur et sont référencés par la DGSiP. Celui qui a été choisi travaille déjà avec l'Université Paris Sorbonne.

Elie Perdrisot voudrait savoir comment font les candidats s'ils n'ont pas de webcam.

Michèle Archambault répond qu'ils seront prévenus des conditions du déroulement de l'épreuve trois semaines à l'avance, ce qui leur permettra de s'organiser. Ils doivent s'assurer de remplir les conditions et disposer d'un environnement sous *Mac* ou *Windows*.

Richard Cabassut demande pourquoi cela se fait sous *Mac* et *Windows* et pas sous *Linux*. Pourquoi le service public délègue à des prestataires commerciaux sachant que la gratuité, le travail collaboratif sont quelques-uns des principes de l'Éducation nationale ?

Michèle Archambault répond que c'est le choix du prestataire, mais elle va poser la question. Il faudrait effectivement penser "l'après" avec des outils "open".

Olivier Delforge explique que si ça marche sur *Mac*, ça devrait fonctionner également sur *Linux*. Par contre il ne comprend pas comment ça fonctionne avec les webcams pour la surveillance.

Michèle Archambault explique que tout ce qui semble suspect sera signalé et ajoute qu'on ne sait pas si on peut garantir le « 100 % sans fraude », pas plus qu'en présentiel dans des grands amphis ou il faut surveiller un important nombre de candidats.

Logan Elles aimerait savoir si l'INSPÉ peut fournir du matériel à certains candidats s'ils le demandent.

Philippe Clermont répond que l'INSPÉ ne peut pas prêter d'ordinateur aux candidats, ils ne sont d'ailleurs pas forcément de l'Université de Strasbourg. Il donne l'exemple d'un candidat qui peut se trouver par exemple à Besançon. Lorsque les candidats passent l'épreuve en présentiel, on ne vérifie pas non plus qu'ils ont les moyens matériels de se rendre à l'épreuve.

Il rappelle que le contexte est particulier et que les candidats doivent remplir les conditions techniques, avec un délai suffisant pour réunir celles-ci.

Le point sur la modification des modalités d'admission en MEEF 1er degré et Encadrement éducatif est adopté à l'unanimité des membres présents en visioconférence et représentés moins deux abstentions.

3. Maquette et convention relatives à l'expérimentation du Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement du français à l'étranger (CAPEFE)

Philippe Clermont rappelle le contexte général : les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont fait part de leur besoin à disposer d'enseignants capables d'enseigner le français à l'étranger.

Ce certificat est ouvert à la formation initiale et continue et permet la reconnaissance des compétences à cette aptitude. Une expérimentation a commencé avec le Réseau des INSPÉ, sur 2 ans, avec quelques INSPÉ volontaires (11, dont celui de Strasbourg). Le ministère souhaite qu'on aille assez vite en proposant une certification dès le mois de juin 2020.

Le confinement a empêché la partie en présentiel de se dérouler. Il faut garder à l'esprit que c'est une expérimentation et que nous faisons en sorte que cela se passe au mieux.

Cette expérience est aussi ouverte aux enseignants de la Formation Continue, mais l'accent a été mis cette année sur les candidats en formation initiale et qui sont inscrits dans les master MEEF, notamment ceux du 2nd degré.

Andrea Young ajoute que c'est une certification complémentaire qui vise à valoriser les compétences de nos étudiants. Elle précise que le vivier est important, une part importante des étudiants faisant des stages à l'étranger. Un courriel a été envoyé à tous les étudiants de master MEEF 1^{er} et 2nd degré. Nous avons eu 21 candidats et ils ont tous été acceptés (13 personnes en master MEEF 1^{er} degré et 8 en MEEF 2nd degré).

Deux cours de 4 heures chacun ont eu lieu en présentiel le samedi matin. Depuis le confinement, les cours se déroulent à distance et se font via *Moodle*.

Andrea Young est en contact avec Madame Wolff de la DAFOR pour la mise en place de cette formation.

Avec les autres INSPÉ volontaires, des réunions ont lieu une fois par mois. La prochaine se déroulera mercredi 6 mai 2020. Les grilles d'évaluation et le partage des sujets entre différents Instituts sont à l'ordre du jour.

Pour information, voici les compétences attendues par les candidats :

1. Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
2. Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
3. Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

Cette année est une année d'expérimentation, on en tirera les conclusions mais pour l'instant cela se passe bien.

Daniel Payot remercie Andrea Young et demande au Conseil de se prononcer sur l'intention de poursuivre cette expérimentation, mais il ne semble pas utile de s'engager davantage sur des choses qui sont encore provisoires.

Philippe Clermont explique que le vote se fera lors de la prochaine séance, le 8 juin. Le Ministère va financer cette expérience et il est nécessaire de signer une convention entre le Rectorat et l'Université afin que le transfert de fonds puisse avoir lieu. Pour l'instant, il s'agit de prendre des avis.

Anémone Geiger-Jaillet évoque l'arrêté pris par le Ministère en février. En plein confinement, il y a aussi eu la publication d'un arrêté sur les compétences en langue étrangère en licence, cela ne fait-il pas doublon et n'oriente-t-il pas les travaux ? La dimension pédagogique semble avoir été oubliée, peut-être faut-il rajouter une quatrième compétence ? Plus largement, il faudra réfléchir aux démarches pédagogiques et à leur mise en œuvre dans les disciplines linguistiques.

Philippe Clermont répond qu'il ne s'agit pas forcément d'enseignants de langue mais d'enseignants en français avec des compétences en langue étrangère. L'arrêté pourra sans doute évoluer l'an prochain. Mais il ne faut pas le confondre avec l'arrêté de la certification en langue en licence.

Il s'agit de répondre à une demande particulière qui va aider le ministère dans le mouvement des enseignants qui vont enseigner à l'étranger. Le ministère a des besoins, il souhaite une forme de reconnaissance de certaines compétences des enseignants.

Anémone Geiger-Jaillet constate que l'examen et l'évaluation sont assez proches du texte du ministère, cela restant très classique, ennuyeux et rébarbatif.

Andrea Young précise que les deux épreuves doivent valoriser des compétences que les candidats ont déjà acquises.

Il y a un écrit avec une partie en langue pour vérifier la compréhension, un oral en français (compétence 3), un écrit en français qui vise la compétence 1 et un entretien en anglais.

C'est une sorte de mélange de compétences en langue et de connaissances sur l'environnement international.

Emmanuelle Pernoux trouve que c'est intéressant, car cela va permettre de travailler sur le mixage des publics l'année prochaine.

Point divers :

Richard Cabassut souhaite savoir s'il est possible d'avoir des informations sur les réunions en présentiel entre enseignants.

Philippe Clermont répond qu'à ce jour il n'y a aucune décision particulière prise, cela va dépendre des annonces du Premier ministre. La reprise progressive devrait aussi se faire du côté pédagogique, ça semble logique, mais il faut voir comment cela va se faire. Il s'agit de n'obliger personne.

Cela ne pourra d'ailleurs se faire que dans la mesure où on pourra garantir les conditions d'hygiène et de sécurité (les masques, les distances, ...).

Si la reprise pouvait se faire courant juin, ce serait une bonne chose notamment pour réunir les responsables de parcours des masters MEEF.

Pascale Bergman ajoute que l'université attend des informations pour connaître le jour de la reprise et aussi des informations particulières à l'Alsace pour pouvoir donner des consignes. Il y a encore trop de flou. Un cadrage sera proposé dès que possible par l'Université.

Richard Cabassut explique également que certains étudiants passent plusieurs concours (par exemple le CRPE en Alsace et à Créteil ou par exemple le CAPES ou CAPET + le CAPLP). Il trouve la situation inquiétante, car les étudiants pourraient être affectés sur un poste puis en accepter ensuite un autre, ce qui fait que certains postes ne seraient pas pourvus.

Philippe Clermont est d'accord pour que lui-même et Emmanuelle Pernoux fassent remonter cette question auprès de la rectrice.

La réunion par visioconférence est levée à 15h25.

La prochaine réunion du conseil est prévue le lundi 8 juin 2020 à 14h.

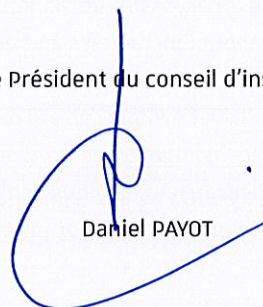
Fait à Strasbourg, le 8 juin 2020

Le Directeur de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



Daniel PAYOT